

ASSEMBLÉE NATIONALE25 novembre 2020

ADOPTION - (N° 3590)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 48

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 10

Supprimer l'alinéa 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans un contexte où la notion de famille connaît de nombreuses modifications, recourir à la notion "d'adoption intrafamiliale" rend opaque l'application de ce dispositif.

Par prudence, il convient de supprimer cet alinéa trop imprécis.